

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
 CANTON DE SAINT OUEN L'AUMÔNE

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 21 janvier 2016

L'an deux mil seize le vingt-et-un janvier à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le treize janvier, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Patricia ZEISS, Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Sébastien HUART, Chantal WALTER, (*Maires adjoints*)

Serge ACHARD, Raynald BEAUFILS, Sylvie CABEZAS, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Pascal DERCHE, Estelle GACINA, Micheline MAINGUET, Cécile PALLATIN, Géraldine PICAULT, Evelyne RAGUENET DE ST ALBIN, Gabrielle RICCARDI, Monique RISCH (*conseillers municipaux*)

Représenté par pouvoir : Bernard PAUTET, pouvoir donné à Pascal DERCHE

Absents excusés: Roger MIGNOT, Thomas MERCIER

Secrétaire de séance : Sébastien HUART

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.
 Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Signature d'une convention de mutualisation du système informatique de gestion des bibliothèques avec les communes de Méry-sur-Oise, Valmondois, Butry-sur-Oise et Mériel.

Rapporteur : Chantal WALTER

Comme annoncé par M. le Maire lors du précédent conseil, Chantal WALTER propose de signer une convention avec 4 communes de l'ex CCVOI afin de préserver l'accès des administrés aux ressources documentaires des bibliothèques de l'ex communauté.

Elle précise que le système informatique de gestion des bibliothèques sera hébergé par le serveur de Mériel. La ville de Mériel facturera une prestation à chaque commune signataire. La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.2 Application des tarifs pour la halte-garderie suite à la dissolution de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes

Rapporteur : Patricia ZEISS

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur les tarifs de la halte-garderie qui sont définis par la CAF et inchangés par rapport à ceux pratiqués par l'ex CCVOI.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération ci-dessous.

$$\text{Taux horaire} = \frac{\text{Ressources annuelles de la famille} \times \text{taux d'effort}}{12 \text{ mois}}$$

Barème CNAF année 2016	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants	7 enfants	8 enfants
Taux d'effort	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,02 %	0,02 %

1.3 Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Rapporteur : M. le Maire

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil municipal doit émettre un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par M. le Préfet.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

A l'unanimité le Conseil municipal,

Prend acte du dossier de schéma départemental de coopération intercommunale.

Dit que la réduction du nombre des syndicats ne peut pas être une fin en soi.

Considère à propos de l'évolution des syndicats, qu'aucune décision ne doit être prise sans qu'il y ait eu, au préalable, une étude d'impact en termes de qualité de service à la population et en termes de conséquences économiques à court et long terme.

1.4 Autorisation de signature d'une convention relative à la réalisation des travaux de dissimulation du réseau Orange (avenue Charles de Gaulle)

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une convention avec l'opérateur Orange en vue d'organiser les relations entre les parties dans le cadre de l'enfouissement des réseaux aériens de l'avenue Charles de Gaulle.

2 URBANISME

2.1 Projet de modification du plan local d'urbanisme

Rapporteur : Sébastien HUART

Sébastien HUART propose de différer à un conseil ultérieur cette délibération, toutefois il précise qu'il convient de lancer une procédure de modification simplifiée du PLU pour permettre l'agrandissement d'activités économiques.

2.2 Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique (zone II AU- Clos Boucher, 4 rue Marcel Adam et zone UA- 17 rue de la République)

Rapporteur : Sébastien HUART

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager trois déclarations d'utilité publique sur les zones ci-dessus identifiées en vue de la construction de logements y compris sociaux et d'équipements collectifs.

3 QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire fait le point sur l'installation de la nouvelle Communauté d'agglomération dont il est l'un des vice-présidents conformément aux statuts.

Il définit les compétences et les 3 grandes priorités retenues :

- le transport
- la vidéo protection
- le développement économique

Enfin, il évoque les échanges avec le Président de l'association des commerçants et de la volonté commune (Mairie + commerçants) d'organiser une semaine commerciale en mars prochain afin de dynamiser le commerce de proximité avec l'arrivée de la supérette et de l'opticien.

La Commune prendra à sa charge le 1^{er} lot de la loterie qui sera organisée à cette occasion.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 22 h 50.
